

Antibiotiques prophylactiques recommandés pour la prévention d'une endocardite infectieuse et d'une infection hémotogène des joints remplacés

Les présentes recommandations reposent sur les directives actuelles de l'American Heart Association (AHA) et de l'American Academy of Orthopaedic Surgeons (AAOS). Ces directives visent à aider les hygiénistes dentaires à déterminer les antibiotiques prophylactiques pour les clients auxquels on a prescrit de tels médicaments avant de subir toute procédure d'hygiène dentaire. La présente ne contient plus de recommandations pour des conditions médicales particulières. Pour déterminer si l'administration d'antibiotiques prophylactiques est requise pour une condition médicale particulière, veuillez consulter le site [CDHO Knowledge Network](#).

Tableau 1 – Recommandations relatives aux antibiotiques prophylactiques (aucune dose ultérieure n'est recommandée)

Situation	Agent	Schéma posologique*
Prophylaxie générale :	Amoxicilline, céphaline**, ou céphradine	2.0 g par voie orale 30 à 60 minutes avant la procédure
Incapable de prendre un médicament oral :	Ampicilline	2.0 g IM ou i.v. 30 à 60 minutes avant la procédure
	Céfazoline	1.0 g IM ou i.v. 30 à 60 minutes avant la procédure
Allergique à la pénicilline :	Clindamycine	600 mg par voie orale 30 à 60 minutes avant la procédure
Allergique à la pénicilline et incapable de prendre un médicament oral :	Clindamycine	600 mg i.v. 30 à 60 minutes avant la procédure

*Aucune dose ultérieure n'est recommandée.

**Les céphalosporines ne doivent pas être administrées aux individus souffrant de réaction d'hypersensibilité immédiate (urticair, angio-neurose cutanée ou anaphylaxie) à la pénicilline. Pour les enfants, prière de consulter leur médecin.

Prière de noter : il faut tenir compte de l'utilisation antérieure d'antibiotiques avant de prescrire des antibiotiques prophylactiques, car des organismes résistants peuvent se développer. Si le besoin d'une prophylaxie suit de près l'exposition antérieure aux antibiotiques (c'-à-d., entre 9 et 14 jours), on doit envisager d'utiliser un antibiotique d'une autre classe.

Tableau 2 – Procédures dentaires bactériémiques

Antibiotique prophylactique recommandé ¹
Les procédures dentaires qui requièrent la manipulation du tissu gingival, de la région péri apicale des dents ou d'une perforation de la muqueuse buccale²
Le détartrage des dents et le polissage des racines
Procédures parodontales <ul style="list-style-type: none"> ▪ curetage des tissus ▪ sondage parodontal ▪ chirurgie parodontale ▪ placement sous-gingival de fibres et de bandes antibiotiques
Extraction d'une dent
Enlèvement de points de suture
Biopsies
Nettoyage prophylactique des dents ou implants où le saignement est probable
Placement d'implant dentaire et réimplantation de dents extraites
Instruments d'endodontie ou chirurgie seulement au-delà de l'apex
Placement de bagues d'orthodontie
Injections d'anesthésies locales intraligamentaires et intraosseuses

Autres considérations liées aux antibiotiques prophylactiques

À l'occasion, un client se présente muni d'une recommandation de son médecin favorisant ou non l'utilisation d'un antibiotique prophylactique, qui ne respecte pas les directives de l'OHDO, de l'AHA ou de l'AAOS. L'hygiéniste dentaire doit consulter le médecin pour déterminer s'il y a des éléments particuliers à envisager qui pourraient influencer la décision d'administrer un médicament ou non. L'hygiéniste dentaire doit avoir une copie des recommandations de l'OHDO particulières à la condition médicale et, si appropriée, cette information doit être fournie au médecin aux fins de consultation. Le

¹ Le Tableau 2 inclut les procédures dentaires qui peuvent accroître le risque d'une endocardite infectieuse selon les directives de l'AHA et de l'AAOS.

² Les procédures et situations suivantes ne requièrent pas de prophylaxie : anesthésie routinière par injection dans des tissus non contaminés, prise de radiographies, placement d'une prothèse ou d'appareils orthodontiques amovibles, ajustement d'appareils orthodontiques, placement d'un boîtier orthodontique, perte de la dentition lactéale, et saignement aux lèvres ou à la muqueuse buccale suite à un trauma.

besoin d'administrer un antibiotique pour ces clients doit être déterminé selon chaque cas en collaboration avec leur médecin. La décision d'offrir ou non les services en hygiène dentaire revient uniquement à l'hygiéniste dentaire.

Que se passe-t-il lorsqu'un individu ne prend pas les antibiotiques prophylactiques requis 30 à 60 minutes avant le traitement?

Nous rappelons aux hygiénistes dentaires qu'elles sont responsables du traitement qu'elles donnent. Si l'hygiéniste dentaire ne croit pas que le traitement est dans le meilleur intérêt du client, elle ne doit pas s'exécuter. Il est immoral et illégal pour un dentiste d'insister pour que l'hygiéniste dentaire offre un traitement lorsqu'il y a des doutes sur la condition médicale du client. De sorte à offrir une protection maximale contre une endocardite infectieuse subaiguë, **il faut administrer des antibiotiques prophylactiques 30 à 60 minutes avant de commencer toute procédure qui peut causer un saignement.** L'hygiéniste dentaire doit toujours demander au client s'il a pris le médicament et le noter dans son dossier. L'OHDO estime que l'hygiéniste dentaire est responsable d'informer le client des conséquences possibles que peut causer le traitement, si l'antibiotique prophylactique n'est pas pris dans le délai prescrit. L'hygiéniste dentaire peut décider de donner ou non le traitement en déterminant si les risques l'emportent ou non sur les avantages, seulement après avoir informé le client en détail des risques et des avantages de l'administration d'une prophylaxie et jugé que ce dernier en comprend les répercussions. Il est important de documenter tous les faits. Comme mesure préventive, il est recommandé d'ajouter la lettre du médecin au dossier de tout client qui requiert des antibiotiques prophylactiques. Dans des cas d'urgence rares où le client a omis par mégarde de prendre l'antibiotique prophylactique et d'en informer l'hygiéniste dentaire avant le commencement du traitement, on doit immédiatement administrer les antibiotiques. **CE PROTOCOLE EST EN CAS D'URGENCE SEULEMENT ET NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR FACILITER UN RENDEZ-VOUS OU POUR ACCOMMODER LE CABINET.**

Des mises à jour régulières à ce sujet seront imprimées dans la publication officielle *Milestones* de l'OHDO.

Pour de plus amples détails sur les **conditions médicales spécifiques qui requièrent des antibiotiques prophylactiques** avant des procédures d'hygiène dentaire invasives, veuillez consulter le site [Knowledge Network](#).

Pour de plus amples détails, communiquer avec l'[American Heart Association](#).

Pour accéder à la version en ligne des directives de l'AHA (2007) Prevention of Infective Endocarditis et de l'information et des services récents, veuillez visiter le site <http://circ.ahajournals.org/cgi/reprint/CIRCULATIONAHA.106.183095>

Autres ressources sur le Web

The American Academy of Orthopaedic Surgeons: Advisory Statement 1014: Antibiotic Prophylaxis for Dental Patients with Total Joint Replacements
<http://www.aaos.org/about/papers/advistmt/1033.asp>

L'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario
Toronto, composez le 416-961-6234
Sans frais : 1-800-268-2346

Mise à jour en mai 2010